

Urbanisme L'État valide deux permis de construire

Poitiers, le 23 septembre 2019

Suite au jugement du Tribunal Administratif de Poitiers du 10 janvier 2019, les services de l'État ont été conduits à réétudier les dossiers de demande de permis de construire sur la commune de Coussay les Bois, pour la réalisation de bâtiments agricoles destinés à accueillir une activité d'engraissement d'une capacité de 1200 taurillons et d'une unité de méthanisation des déchets organiques issus de l'exploitation et une unité de compostage.

Les éléments apportés par les porteurs de projets, ont permis de considérer les dossiers comme complets et conformes à la réglementation en matière d'urbanisme. Aussi, deux décisions accordant les permis de construire ont été prises ce jour.

Ces permis de construire ne valent toutefois pas autorisation d'exploiter. Il faut rappeler que l'autorisation d'exploiter l'installation classée a été annulée par le tribunal administratif de Poitiers et que l'appel interjeté est toujours en cours auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Contact presse

Valérie COURRECH– Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne – valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84





